

LA GUERRE D'ISRAËL CONTRE LES CAMPS DE RÉFUGIÉS EN PALESTINE OCCUPÉE



Israa Sada, une Palestinienne de 17 ans, a transformé les tentes des déplacés en tableaux avec les moyens les plus simples, du bois brûlé broyé pour en faire du fusain.

Depuis le 7 octobre 2023, l'attaque sans précédent contre Israël par des mouvements de la résistance armée à Gaza, toute la Palestine est dans le viseur de l'occupant, les camps de réfugiés tout particulièrement.

Les camps de réfugiés palestiniens sont des lieux surpeuplés, généralement insalubres, où le chômage et la pauvreté sont élevés. L'Unrwa, (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine), tente d'y pallier depuis 1949, date de sa création. Elle est aujourd'hui frappée de plein fouet dans son fonctionnement et sa survie par le récent vote honteux du parlement israélien lui interdisant toute activité en lien avec Israël (*lire page 3*).

La population des camps est majoritairement très jeune et se mobilise régulièrement contre les colons qui commettent des exactions en Cisjordanie occupée et l'armée d'occupation qui les protège et mène des incursions militaires. Si les villes et villages palestiniens étaient relativement protégés de la brutalité de l'occupant, les camps sont la première cible de la violence coloniale mais aussi l'expression de la résistance.

« Depuis 1948, la Nakba, les camps constituent une source primordiale de recrutement pour le mouvement de libération palestinien. Une multitude de groupes palestiniens armés et d'organisations de la société civile y ont vu le jour et s'y sont développés. »¹

Depuis 1967, l'occupation par Israël de la Cisjordanie – dont Jérusalem-Est – et de la bande de Gaza, ce sont bien les camps de réfugiés qui ont tenu le flambeau de la résistance et en ont payé le prix, très lourd. Ainsi la première Intifada a commencé dans le camp de Jabaliya, à Gaza en 1987. La riposte israélienne au soulèvement populaire des Palestiniens, surtout les jeunes, a été meurtrière. Alors qu'émergeait le Hamas, avec la bienveillance d'Israël,

les affrontements durèrent six ans et firent 1 100 à 2 000 morts chez les Palestiniens et 200 à 300 chez les Israéliens.

La deuxième Intifada a vu l'attaque israélienne massive contre le camp de Jénine dans le nord lors de l'invasion de la Cisjordanie par les chars israéliens en 2002. Les destructions commises par les hélicoptères, les chars et les troupes qui ont donné l'assaut étaient impressionnantes, les morts se comptant par dizaines². Les attaques contre le camp se sont répétées de multiples fois depuis.

DANS LA BANDE DE GAZA soumise à un véritable génocide (plus de 48 000 morts, selon un décompte à minima, environ 115 000 blessés, des milliers de disparus), Jabaliya, le camp le plus peuplé, au nord, est aujourd'hui un champ de ruines, l'armée d'occupation s'étant acharnée pendant des semaines contre la population et les infrastructures (économiques, sociales, culturelles, de culte, de santé et d'éducation). Sans eau, nourriture ou médicaments, des centaines de milliers de personnes y ont subi un siège génocidaire mené depuis septembre 2024 par la 162^e division, appuyée par des chars et des drones. La population civile a été déplacée de multiples fois sans trouver d'abri nulle part³.

Le camp de Rafah au sud a subi des bombardements quotidiens pendant plus d'un an. Le 14 mai, à Deir Al-Balah dans le centre de Gaza, des frappes israéliennes ont provoqué un incendie meurtrier dans la cour de l'hôpital Al-Aqsa qui abritait des déplacés gazaouis. Des Palestiniens furent brûlés vifs dans leur sommeil⁴. Puis le 26 mai, « l'armée

SOMMAIRE

La guerre d'Israël contre les camps de réfugiés en Palestine occupée ...	1
Attaque frontale de l'État d'Israël contre l'Unrwa	3
Au Liban, les camps de réfugiés au bord de l'effondrement	5
Réfugiés et déplacés, plus que jamais les droits des Palestiniens doivent être défendus	7

1. *Middle East Eye*, « Une brève histoire des camps de réfugiés de Gaza » : <https://miniurl.be/r-61d3>

2. *Le Nouvel Observateur* : <https://miniurl.be/r-61d6>

3. Human Rights Watch, *Aucun lieu sûr*. « Les autorités israéliennes sont responsables de déplacements forcés massifs et de destructions généralisées. » <https://urlz.fr/tcZh>

4. *Le Parisien* : <https://miniurl.be/r-61da>

israélienne a tué 49 Palestiniens dans des frappes aériennes sur un camp de déplacés à Tal al-Sultan, à Rafah. Deux jours plus tard, au moins 21 Palestiniens ont été tués et 64 autres blessés après un bombardement israélien sur un camp de déplacés à Al-Mawasi, à l'ouest de Rafah. »⁵ En octobre 2024, c'est le camp de Nusseirat qui fut bombardé puis celui de Khan Younis...

Ces massacres ont eu lieu alors que la Cour internationale de justice (CIJ) a ordonné le 24 mai à Israël d'arrêter « immédiatement » son offensive militaire à Rafah, en application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Après l'accord de trêve conclu le 19 janvier 2025 entre le Hamas et ses alliés et Israël, qui a permis des échanges d'otages, les bombardements ont cessé avant de reprendre de manière sporadique fin février. L'armée d'occupation s'est retirée du centre de Gaza, permettant ainsi à la population de revenir au Nord, par centaines de milliers. Dans les camps et villes dévastés, les familles tentent de retrouver un semblant de vie, sous des tentes ou dans les ruines de leurs foyers, mais les nouvelles décisions israéliennes les frappent de plein fouet : arrêt total de l'aide humanitaire, coupure de l'électricité...

Alors qu'un plan arabe alternatif au projet fou et criminel de Trump de vider Gaza et de s'en emparer a été adopté le 8 mars, la guerre recommence. Dans leur course en avant criminelle, Trump et Netanyahu ont promis l'enfer à Gaza.

EN CISJORDANIE, UNE GUERRE QUI NE DIT PAS SON NOM. « Invasions d'une violence exacerbée, tirs de drones, infrastructures éventrées, fouilles et arrestations multiples : depuis le 7 octobre 2023, la Cisjordanie occupée – et particulièrement ses camps de



Dessins de Raed Issa. Né dans le camp de réfugiés de Al Bureij, il vit à Gaza avec sa femme et ses enfants.

EN CISJORDANIE OCCUPÉE

LE CAMP DE BALATA, environ 30000 habitants dans un demi kilomètre carré, près de Naplouse est le plus grand camp de Cisjordanie en nombre d'habitants, et un autre bastion de la résistance à l'occupation. Selon Ahmed Thouqan, du Comité populaire de Balata, les attaques contre le camp sont systématiques, plusieurs fois par semaine. Plus de soixante en quelques mois. Dans les ruelles très étroites, les chars et bulldozers blindés israéliens détruisent tout sur leur passage. Le camp ne serait plus véritablement habitable. « Pendant l'un des raids, il y a plusieurs mois, les soldats israéliens ont mis à sac 300 habitations en trente-six heures. »¹ Les attaques contre le camp se multiplient. Il est maintenant directement dans le viseur des forces d'occupation israéliennes.

LE CAMP DE TULKAREM, Nur Shams, 12 000 habitants, était un véritable champ de bataille, avec plus de vingt opérations militaires israéliennes depuis un an. Il est aujourd'hui vide. Les destructions sont énormes. La résistance y était forte, à la mesure de la violence constante des colons illégalement installés en Cisjordanie et de l'incapacité de l'Autorité palestinienne, faible et discréditée, de protéger la population. Population chassée par la force militaire en violation du droit international, sans pouvoir emporter quoi que ce soit, et réfugiée une fois de plus dans les villes et villages voisins.

À JÉNINE, bastion de la résistance dans le nord, le camp compte environ 30000 habitants. Les attaques israéliennes se répètent depuis des années et plus particulièrement depuis 2023. Plus de soixante incursions du printemps à l'automne. Les enfants ne sont pas épargnés.

Fin août 2024, l'armée d'occupation a mené une campagne d'une extrême violence pendant dix jours. C'était la plus grande offensive militaire dans le nord de la Cisjordanie depuis la seconde Intifada en 2002. L'attaque, par air et au sol, a impliqué des bulldozers blindés, des tirs de missiles par des drones, des grenades anti-char et des tirs de snipers. 21 Palestiniens de Jénine sont alors morts dans les combats. Plus de 150 ont été blessés et plus de 150 arrêtés. Cette fois, après un mois et demi d'une attaque féroce, Jénine aujourd'hui est un champ de ruines, occupé par l'armée, inhabitable pour longtemps. Selon l'Unrwa, « les résidents de ce camp ont enduré l'impossible ».

1. *Palestine Chronicle*, «Day in the Life of a Palestinian Family from the Balata Refugee Camp», août 2024. <https://urlz.fr/td02>

réfugiés – vit tétanisée par un déferlement de drames divers et de deuils quotidiens. »

En parallèle de son invasion sanglante menée à Gaza, l'armée israélienne entend réprimer coûte que coûte une nouvelle génération de combattants palestiniens. Au risque d'enflammer cet état de « guerre ordinaire » qu'elle prétend contenir⁶. Les camps de Jenine, Tulkarem, Tubas, Jalazone, Balata près de Naplouse et d'autres encore sont ainsi régulièrement la cible d'attaques

israéliennes, de destructions et d'arrestations massives, d'assassinats.

Depuis le 21 janvier 2025, deux jours après le début de la trêve à Gaza à laquelle a dû se plier Netanyahu, une offensive militaire majeure cible les camps de réfugiés du nord de la Cisjordanie occupée. Les camps de Jenine, Nur Chams et Tulkarem, particulièrement visés, ont été vidés de leurs habitants, les bulldozers militaires ont détruit toutes les infrastructures, l'armée a bombardé et fait exploser des maisons, tout est dévasté, inhabitable.

L'objectif est clair et annoncé : les Palestiniens ne pourront pas rentrer chez eux. Les soldats se sont installés dans les maisons où ils paradedent tout en détruisant et en désacralisant les biens personnels qui s'y trouvent. Ils ont ordre d'y rester au moins un an. Pour la première fois depuis la deuxième Intifada, les chars de l'armée d'occupation sont entrés dans les camps. La Nakba, jamais achevée, connaît une accélération dramatique.

Dans les camps, une génération nouvelle de résistants, certains affiliés à divers partis ou mouvements palestiniens, et de nouvelles formes de résistance émergent⁷ : des jeunes prennent les armes pour combattre l'occupant, à l'exemple la Brigade de Jénine, créée en septembre 2021, celle de Nur Shams en 2022. L'objectif affiché de l'exécutif israélien est de les réduire à néant⁸, et aussi de disperser les habitants des camps, voire d'en éliminer physiquement l'existence. Et par là d'effacer la question des réfugiés.

LE CRIME ORIGINEL. La guerre qu'Israël mène contre les camps répond aux plans formulés par Smotrich, ministre de l'extrême-droite religieuse, d'étendre le plus possible les colonies alors que les colons attaquent les Palestiniens sur l'ensemble du territoire occupé, tuant, brûlant la terre et les biens, confisquant l'eau et les ressources. L'objectif réel est l'épuration ethnique de la Cisjordanie. Le feu vert donné par Trump à Netanyahu, en contrepartie de la trêve à Gaza, vise à mettre en place l'annexion pure et simple de la Cisjordanie.

Le droit au retour des réfugiés, garanti par le droit international, est depuis 1948 le chiffon rouge pour Israël et c'est pourquoi il cible systématiquement les camps de réfugiés et veut à tout prix se défaire de l'Unrwa. Les réfugiés, l'Unrwa, le droit au retour, c'est l'évidence de la responsabilité première d'Israël dans la situation catastrophique au Proche-Orient, c'est un rappel constant du crime originel, la Nakba, crime qu'Israël se refuse à admettre. Mais pour lequel il devra rendre des comptes, comme pour les constantes violations du droit international depuis, le nettoyage ethnique en Cisjordanie occupée et le génocide en cours à Gaza, reconnu comme tel par les Nations unies⁸.

Claude LÉOSTIC

5. Médecins sans frontières, «Carnage dans le camp de Tal Al-Sultan» : <https://miniurl.be/r-61db>

6. *Mediapart* : «Une guerre qui ne dit pas son nom.» <https://urlz.fr/tcZW>

7. Voir Bulletins Réfugiés AFPS n°19 : «Issue des camps de réfugiés, la nouvelle résistance armée» et n°22 : «Acharnement contre les camps en Cisjordanie». <https://miniurl.be/r-61df>

8. *Le Monde diplomatique*, Manières de voir, Olivier Pironet : «La jeune génération prend les armes», mars 2024. <https://urlz.fr/td1k>

9. *L'Humanité* : «L'ONU juge que les pratiques israéliennes à Gaza correspondent à un «génocide»». <https://urlz.fr/td1H>

Majdi Abu Shinar, professeur d'université, peint des scènes et des symboles de la vie et de la culture palestiniennes sur les tentes des personnes déplacées de force par les attaques israéliennes et les ordres d'évacuation dans la ville de Gaza. (Photos Dawoud Abo Alkas)



ATTAQUE FRONTALE DE L'ÉTAT D'ISRAËL CONTRE L'UNRWA

À la fin de la première phase du cessez-le-feu, les autorités israéliennes ont décidé le 2 mars de bloquer l'entrée de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza, notamment de denrées alimentaires et de carburant, puis, une semaine plus tard de couper l'approvisionnement en électricité, réduisant la production de la principale station de dessalement d'eau qui dessert plus de 600 000 personnes.

Quelle que soit l'intention, il s'agit clairement d'une militarisation de l'aide humanitaire à Gaza » a déclaré Philippe Lazzarini, le Commissaire général de l'Unrwa

L'UNRWA EST TOUJOURS LÀ...

Grâce à son implantation et à la présence de son personnel de terrain dans toute la bande de Gaza, l'Unrwa joue un rôle central dans les distributions d'aide et la fourniture de services à une population soumise à 15 mois de bombardements constants, de déplacements forcés et de manque de ressources essentielles. Depuis le début du cessez-le-feu du 19 janvier, l'Office a fourni une aide alimentaire à environ 2 millions de personnes. Ses équipes ont donné plus de 400 000 consultations médicales, dans des cliniques fixes et mobiles, et a largement participé à la troisième campagne de vaccination anti-polio des enfants de moins de dix ans. Elles ont fourni des articles non alimentaires (matelas, couvertures, vêtements, ustensiles de cuisine...) à plus d'un demi-million de personnes, gèrent

120 abris accueillant environ 140 000 personnes déplacées. Des milliers de camions humanitaires – dont plus de 2 300 camions de l'Unrwa – ont traversé la bande de Gaza depuis le début du cessez-le-feu jusqu'au 1^{er} mars. Cela a posé des défis opérationnels, notamment en raison de la destruction de routes et d'entrepôts.

En Cisjordanie, les camps de réfugiés de Jénine et de Tulkarem en particulier ont subi des destructions sans précédent. Leurs habitants ont trouvé refuge dans des villages aux alentours, chez des familles, dans des structures publiques. L'Unrwa, d'autres partenaires du système des Nations unies et les communautés locales leur apportent un soutien, fournissent des articles non alimentaires, une aide financière, un hébergement lorsque cela est possible. Mais les besoins dépassent clairement leurs capacités.

...MALGRÉ DEUX LOIS D'ISRAËL.

Ces capacités sont entravées par la mise en œuvre fin janvier 2025 de deux nouvelles lois, adoptées le 28 octobre 2024 à une écrasante majorité, par le parlement israélien et condamnées même par les alliés d'Israël. Elles empêchent l'Unrwa de continuer à opérer en Israël et dans le territoire palestinien occupé (Jérusalem-Est, Cisjordanie et bande de Gaza)¹. Et bloque ses comptes dans les banques israéliennes, menaçant le paiement de ses fournisseurs et le versement des salaires à ses employés.

Selon la Loi sur la cessation des activités de l'Unrwa, l'Office ne pourra établir « aucune représentation, fournir

des services ou mener des activités sur le territoire souverain de l'État d'Israël ». En violation de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des lieux diplomatiques onusiens, dont Israël est signataire. L'Office a dû fermer le 30 janvier son quartier général à Jérusalem-Est occupée, dans le quartier de Sheikh Jarrah, précarisant environ 70 000 patients et plus d'un millier d'étudiants bénéficiant de soins de santé et de services éducatifs – dont des réfugiés du camp de Shu'fat². Son siège avait été visé par des manifestations extrémistes israéliennes et un incendie criminel début mai 2024.

La seconde loi stipule que les autorités de l'État ne doivent maintenir aucun contact avec l'Unrwa ou ses représentants. Le statut diplomatique de ses employés internationaux et leur immunité sont ainsi révoqués, entraînant le refus ou le raccourcissement de leurs visas, permis de résidence et de déplacement en Palestine occupée, et leur redéploiement temporaire en Jordanie. Ainsi l'Unrwa n'est officiellement plus en mesure de coordonner ses missions.

Déjà l'État d'Israël avait interdit, dès le 7 octobre 2024 tout lien entre l'Unrwa et le Coordinateur des activités gouvernementales dans le territoire occupé (Cogat), un accord conclu entre l'ONU et Israël... le 14 juin 1967. Israël contrôle alors l'ensemble du territoire palestinien, y compris les dix-neuf camps de réfugiés de 1948 et des nouveaux déplacés de la guerre de 1967. Moshe Dayan avait obtenu qu'ils continuent d'être pris en charge par l'ONU, c'est-à-dire la communauté internationale, et non par la puissance occupante comme le stipulent les Conventions de Genève de 1949³. Sous l'autorité du ministère de la Défense, le Cogat contrôle l'aide et les services entrant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Le porte-parole de l'Office, Jonathan Fowler, a précisé que le personnel, en majorité palestinien, demeure sur place, déterminé à rester au service des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza.

CIBLER ET DÉTRUIRE L'UNRWA.

Bien que la campagne d'Israël contre l'Unrwa ne soit pas nouvelle – voir le bulletin AFPS Réfugiés n°22⁴ –, elle s'est amplifiée depuis le 7 octobre 2023. Dès le déclenchement de l'offensive militaire israélienne, António Guterres

rappelait que, selon le droit international, « les locaux de l'ONU et tous les hôpitaux, écoles et cliniques ne doivent jamais être pris pour cible ». Comme si le Secrétaire général savait de quoi est capable l'état-major israélien...

Fin janvier 2024, Israël a affirmé que douze employés de l'Unrwa à Gaza ont participé à l'attaque du 7 octobre 2023. L'Office y emploie 13 000 personnes, et constitue la colonne vertébrale de l'aide humanitaire. « Aucune des trois enquêtes ouvertes – dont celle du groupe indépendant sur la transparence et la neutralité dirigée par l'ancienne ministre française Catherine Colonna – n'a trouvé de preuves à ces allégations. »



Empêcher l'Unrwa de s'acquitter de son mandat dans la bande de Gaza a été depuis plus d'un an un dogme des forces d'occupation. Par exemple interdire l'entrée de l'aide et des médicaments, organiser leur détournement voire leur destruction, s'ils portent son logo ou si l'Office assume leur distribution, encourager l'acheminement de l'aide et la mise en œuvre de projets par d'autres organisations, prendre délibérément pour cible ses convois et ses installations. En témoigne le rapport de novembre 2024 de Human Rights Watch, « Hopeless, Starving, and Besieged »⁵.

Bilan : entre le 8 octobre 2023 et le 13 novembre 2024, les bâtiments de l'Unrwa – écoles, centres médicaux, foyers, bureaux – ont subi 464 attaques israéliennes à Gaza⁶. Plus d'une par jour. Elles ont fait 243 morts parmi ses équipes, et 563 parmi les civils qui s'y trouvaient. Au point que le manque de sécurité, après que plusieurs travailleurs des ONG World Central Kitchen et Save the Children ont été tués le 30 novembre 2024, a contraint Philippe Lazzarini à interrompre momentanément l'acheminement de l'aide depuis le passage de Kerem Shalom.

Pourtant, fin août 2024, lorsqu'un début d'épidémie de poliomyélite a menacé des soldats engagés sur le ter-

rain, – et la population israélienne non vaccinée, les militaires partant périodiquement en permission –, le rôle de l'Unrwa est redevenu primordial ! En un mois, 556 774 Palestiniens de moins de dix ans sont vaccinés. L'armée israélienne a dû admettre que, sans la logistique de l'Office, aidé par l'OMS et l'Unicef, « la campagne de vaccination n'aurait jamais pu être menée à bien » selon Jonathan Adler, journaliste de *Local Call*. Mais alors qu'il laissait passer 1,2 million de vaccins, l'état-major israélien continuait de restreindre l'entrée d'autres médicaments de première urgence, de l'eau et de la nourriture⁷.

UN DROIT INALIÉNABLE. « Le démantèlement permanent de la cause des réfugiés est une illusion », explique Adnan Abu Hasna, porte-parole de l'Unrwa, « le droit au retour des réfugiés palestiniens est inaliénable ». Toutes les décisions ayant trait au statut des réfugiés de Palestine ont été prises avant la création de l'Unrwa en 1949 – résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale de l'ONU. Philippe Lazzarini l'a réaffirmé en octobre : « Mettre fin à l'Unrwa et à ses services ne privera pas les Palestiniens de leur statut de réfugiés. » C'est la résolution 194 de l'AGNU qui a affirmé le droit au retour des réfugiés, et elle a été adoptée le 11 décembre 1948.

« Son mandat ne sera rempli que lorsque les Palestiniens cesseront d'être des réfugiés », ont souligné dans leur majorité les représentants des États lors des débats consacrés à l'Office par la Quatrième commission de l'ONU, en novembre dernier. Si la défense du droit au retour ne fait pas partie du mandat de l'Unrwa, qui consiste à soutenir les réfugiés palestiniens jusqu'à une résolution politique de leur situation, elle en est le symbole.

Cécile RENAUT

1. En anglais sur le site de Adalah, Centre juridique pour les droits de la minorité arabe en Israël : <https://urlz.fr/tid7> et lettre du Secrétaire général des Nations unies António Guterres : <https://urlz.fr/tjM9>

2. Jérusalem-Est occupée depuis 1967, annexée en 1980, en violation du droit international.

3. TITRE III – Statut et traitement des personnes protégées. SECTION I, Art. 27 et suiv. SECTION III, Territoires occupés, Art. 47 et suiv.

4. <https://miniurl.be/r-61df>

5. <https://miniurl.be/r-61fc>

6 et 7. *Orient XXI*, Sylvain Cypel, 21 octobre 2024, « Israël contre l'ONU, une si longue histoire ». <https://urlz.fr/tjMr>

AU LIBAN, LES CAMPS DE RÉFUGIÉS AU BORD DE L'EFFONDREMENT

Depuis l'offensive israélienne et le génocide en cours à Gaza, la mise en danger des réfugiés palestiniens s'étend de Gaza en passant par la Cisjordanie dont Jerusalem-Est, jusqu'au Liban. Dans tous ces lieux, les camps de réfugiés sont soit particulièrement visés ou ont du moins été fortement affectés par l'agression militaire.

Hadi Abed, un résident du camp de Shatila, venu de Palestine et ayant cherché refuge au Liban, pose pour un portrait le 9 octobre 2023.
(Photo João Sousa / L'Orient le Jour)



Selon un rapport publié par Thabit Organization for the Right of Return, environ 85 000 réfugiés palestiniens des camps du Liban, ce qui représente environ la moitié du nombre total, ont été déplacés des camps du sud de Sour (Tyr) ainsi que des camps de Beyrouth et du camp de Baalbek Galilée (Vawel). Entre le déclenchement de l'offensive contre le Liban en septembre 2024 et le cessez-le-feu fin novembre, au moins une centaine de Palestiniens ont été tués dans les bombardement des camps ou lors de combats avec les troupes israéliennes.

Selon Thabit, 41 % des personnes déplacées ont été réparties à Saïda, tandis que 16 % ont cherché refuge à Beyrouth, 37 % à Tripoli et 6 % dans les régions de la vallée de la Bekaa¹. Ces déplacés ont été dans leur très grande majorité accueillis dans des familles car quasiment aucune structure n'était capable de leur fournir des abris.

Les conditions de vie dans les camps, déjà extrêmement difficiles en temps «normal», empirent en cas de situation d'urgence, comme ce fut le cas durant cette nouvelle guerre et continue de l'être à ce jour.

S'ajoute à cela que l'Unrwa est en grande difficulté financière pour assurer sa mission, ce qui suscite régulièrement le mécontentement des résidents et réfugiés concernés. Selon le rapport de l'Office daté du 24 octobre, un plan d'urgence avait été activé à partir du 24 septembre afin de créer 11 centres d'hébergement d'urgence dans le pays² pour accueillir un total de 3 679 personnes déplacées³, ce qui était bien en deçà des besoins.

LES CAMPS DE BEYROUTH. Dès le déclenchement de l'offensive israélienne contre le Liban, la banlieue sud de Beyrouth, la Dhahiyeh, a subi d'intenses bombardements. Les camps de Borj al-Barajneh et Shatila situés au sud de la capitale ont également été touchés.

Deux tiers des résidents ont dû fuir soit en ville chez des parents ou vers d'autres régions. D'autres sont restés, malgré les ordres d'évacuation lancés par l'agresseur, ne sachant où aller, tandis que des dizaines de familles étrangères au camp de Shatila y avaient cherché refuge. Quelques associations locales ont bien tenté de soulager la détresse des plus démunis, en particulier de ceux qui nécessitaient des soins, le dispensaire de l'Unrwa ayant été fermé et les hôpitaux libanais ne prenant pas en charge les réfugiés palestiniens.

Le seul camp relativement sûr et qui a conservé ses structures sociales et organisationnelles, est le petit camp Mar Elias, situé dans Beyrouth. Des centaines de familles palestiniennes, libanaises et syriennes, forcées de fuir le Sud-Liban et le sud de Beyrouth, y ont trouvé refuge. L'Unrwa est resté sur place avec son dispensaire et assurait le service de traitement des déchets, mais n'y avait pas installé de centre d'hébergement officiel. Le camp a pu faire face au défi que représente l'accueil de ces réfugiés, même si évidemment les problèmes étaient énormes.

LES CAMPS DU SUD. Les camps de Rashidiyeh (l'un des plus grands), d'al-Buss et de Burj al-Shamali (l'un des plus pauvres) et les regroupements de la région de Sour (Tyr) étaient également ciblés depuis le 23 septembre 2024

puisque l'armée israélienne projetait d'instaurer une zone tampon de la frontière au fleuve Litani. Des bombardements ont causé des morts et des blessés.

Les déplacements forcés ont commencé dès cette date et se sont accentués lorsque l'armée israélienne a émis le 31 octobre un ordre d'évacuation immédiate des villages du sud de Sour, des camps de Rashidiyeh et Burj al-Shamali ainsi que des regroupements de Shabriha, Jal Al-Bahr, et Al-Qasimiya. Des milliers de Libanais, Syriens et Palestiniens confondus, se sont déplacés, quand ils le pouvaient, vers le centre-ville de Sour ou les camps du nord du pays, Beddawi et Nah el-Bared. Près de la moitié des habitants ont quitté les camps alors que peu avant des Libanais ayant fui le Sud s'y étaient réfugiés. L'Unrwa a indiqué avoir suspendu la plupart de ses opérations dans cette région, y compris ses services de santé, en raison de la détérioration de la situation sécuritaire et du déplacement de son personnel.

À Rashidiyeh, la détérioration des poteaux à haute tension avait entraîné la coupure de l'électricité. Des milliers de familles de ce camp vivent de la pêche, mais l'armée israélienne visait des pêcheurs et le bord de mer avant même d'ordonner l'évacuation. Les ouvriers agricoles, eux non plus, ne pouvaient plus travailler en raison de l'insécurité et des destructions des cultures. Le camp

1. L'article faisant état de ce rapport date du 22 octobre 2024. Le rapport lui-même n'a pas été publié sur le site web de cette organisation.
En arabe : <https://refugeesps.net/post/29181t>

2. Un à Beyrouth, un dans la Beqaa, cinq à Nahr el-Bared et quatre à Saïda.

3. <https://refugeesps.net/post/29194>

Sur les murs du centre social Al-Soumoud, dans le camp palestinien de Beddawi, Liban, 22 octobre 2024. (Photo Rachida El Azzouzi / Mediapart)



d'al-Buss situé à quelques encablures était logé à la même enseigne. Il a de plus été directement visé par une frappe israélienne fin septembre, tuant un dirigeant politique et sa famille.

Situé au sud de la ville de Saida, le camp de Ain al-Hilweh, le plus grand de tous, a accueilli des milliers de déplacés dans des conditions extrêmement difficiles en raison du surpeuplement, du manque de moyens de subsistance et de soins. L'Unrwa a pris en charge dans des écoles et autres lieux à Saida plus de 400 familles de déplacés, ce qui était bien insuffisant.

LES AUTRES CAMPS. Lorsque la plaine de la Bekaa a également été prise pour cible par l'armée israélienne, le petit camp al-Jalil (Wavel) a subi lui aussi un afflux de réfugiés qu'il peinait à contenir. De 8 000 habitants il était passé à 12 000, alors que la promiscuité et la pauvreté y étaient déjà très répandues. Des familles syriennes et libanaises y ont trouvé refuge quand les alentours ont été bombardés. Des familles du camp al-Jalil ont fui vers d'autres régions de l'ouest et du centre de la vallée de la Bekaa, ou se sont rendues dans la ville de Tripoli.

Si des bombardements ciblés ont fait des victimes dans les deux camps du Nord, Beddawi et Nahr el-Bared,

la région n'a pas connu de feu incessant. Beddawi, un petit camp de moins de 10 000 habitants, a accueilli le plus grand nombre de déplacés (près de 30 000) en plus de ceux de Nahr el-Bared qui avaient dû fuir leur camp en 2007. Parmi ces réfugiés, des milliers de familles syriennes et libanaises déplacées du Sud-Liban⁴. Le camp Nahr el-Bared, totalement détruit en 2007, n'a toujours pas été entièrement reconstruit mais a également accueilli des nouveaux réfugiés. L'Unrwa y avait installé des abris pour environ 350 familles.

Mi-octobre, l'Unrwa avait annoncé vouloir travailler avec des partenaires locaux pour fournir un soutien et des services aux personnes déplacées accueillies dans ses centres d'hébergement depuis l'activation du plan d'intervention d'urgence⁵.

Ces partenariats ont été mis en place dans un contexte de protestations des réfugiés qui considéraient que le plan d'urgence n'était pas mis en œuvre, alors que des locaux de l'Office dans les camps de Rashidiyeh et Burj al-Shamali avaient été fermés et que tous les services de santé et d'aide avaient disparu. Ces partenaires, parmi lesquels Najdeh et Beit Atfal as-Soumoud, des organisations avec lesquelles collabore l'AFPS, ont contribué à fournir des services comprenant la distribution de nourriture, les soins de santé et le soutien psychosocial, très insuffisants face aux énormes besoins de cette population.

ET MAINTENANT ? La situation au sud du Liban reste très incertaine en raison de la poursuite des bombardements de l'armée israélienne malgré le cessez le feu. La vie des réfugiés palestiniens a été fortement déstructurée par cette nouvelle offensive militaire. La précarité dans laquelle ils vivaient auparavant n'a fait que s'accroître. La plupart continuent de dépendre totalement des aides des organisations internationales

ou des associations locales, tandis que l'Unrwa ne peut porter secours qu'à une infime partie d'entre eux. Même si les réfugiés ont progressivement retrouvé leurs camps, il faudra un certain temps avant de rétablir la situation d'avant la guerre. Si les maisons des camps n'ont pas été entièrement détruites, nombre d'entre elles ont subi de tels dommages qu'elles ne peuvent plus être habitées, mais faute d'alternatives, les familles sont contraintes d'y rester.

Beaucoup ont perdu leurs moyens de subsistance. Au sud, les ouvriers agricoles ne peuvent travailler car les terres sont soit détruites soit polluées. Les pêcheurs ont souvent perdu leurs outils de travail. Les employés dans le bâtiment n'ont pas encore pu reprendre leur activité en raison de la forte détérioration de la situation économique du pays. En conséquence, de nombreux rassemblements sont organisés devant les locaux de l'Unrwa dans le sud du pays pour exiger l'amélioration de leurs conditions de vie, la mise en place de plans d'urgence et de services de santé, car la plupart des réfugiés ne peuvent plus subvenir seuls aux besoins de leurs familles.

Le Liban, qui à l'issue de cette nouvelle guerre d'Israël s'est doté de nouveaux Président de la République et Chef du gouvernement, tente de sortir de l'instabilité politique chronique et de la crise économique endémique. Dans ce contexte, le projet inconcevable de Trump de déportation de la population de la Bande Gaza vers les pays voisins alerte au plus haut point les responsables. Déjà ils anticipent un nouvel exode de Palestiniens vers le Liban mais, plutôt que de refuser catégoriquement tout nettoyage ethnique dans Gaza, le Président Joseph Aoun « a plaidé pour une solution concertée impliquant plusieurs acteurs internationaux, en insistant sur la nécessité d'un plan global de répartition des réfugiés, afin que leur accueil ne repose pas exclusivement sur les pays frontaliers d'Israël ». Il demande d'ores et déjà des aides internationales pour y faire face⁶. Il faut agir pour que ce projet démoniaque ne voie pas le jour..

Salima MELLAH

4. Le 28 octobre 2024, en arabe ; <https://www.noonpost.com/259992/>

5. Mis en place dès l'offensive israélienne, il consiste à mettre à l'abri des familles déplacées et assurer une assistance.

6. Libnanews, <https://miniurl.be/r-61f>

RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS : PLUS QUE JAMAIS, LES DROITS DE CES PALESTINIENS DOIVENT ÊTRE DÉFENDUS

Le gouvernement israélien poursuit son objectif d'appropriation des terres palestiniennes et d'éviction de la population autochtone sans parvenir à « finir le travail ».

Dans la bande de Gaza, entre fin 2023 et 2025, près de deux millions de Palestiniens, Gazaouis et réfugiés de 1948 et 1949, ont été déplacés de nombreuses fois. Les camps de réfugiés ont été endommagés ou complètement détruits, comme celui de Jabalia¹. Human Right Watch² a particulièrement documenté l'intention derrière ces destructions systématiques : créer les conditions empêchant le retour.

Mais dès l'annonce de la trêve, les Palestiniens se sont massivement mis en mouvement pour regagner leurs maisons, quitte à s'installer dans les ruines. Les réfugiés ont de nouveau tout perdu, ils tentent malgré tout de reconstituer un semblant de vie familiale et communautaire, conscients de ne pas laisser se produire une nouvelle Nakba.

En Cisjordanie, le nettoyage ethnique s'est accéléré depuis janvier 2025 avec l'offensive contre les camps de réfugiés de Jénine, Tulkarem et Nur Shams, Al Fara. Les habitations détruites sont rendues inhabitables³. Selon l'Ocha⁴ et l'Unrwa, fin février 2025, 37 400 réfugiés ont été déplacés de force dans les gouvernorats de Tulkarem et Jénine.

SE DÉBARRASSER DES RÉFUGIÉS.

Au-delà des destructions matérielles, ce sont les liens familiaux, les relations sociales, les structures de solidarité, les espaces culturels et culturels, les espaces d'éducation et de formation, les comités populaires que la puissance occupante tente sciemment de briser.

Pour Trump et le gouvernement d'extrême droite israélien, la solution radicale – au moins pour Gaza – est aussi simple que choquante et contraire au droit international : le déplacement

Depuis octobre 2023, Israël a engagé une guerre totale contre les Palestiniens, en procédant à des assassinats massifs et en imposant aux civils de la bande de Gaza et aussi en Cisjordanie et au-delà de la Palestine occupée des déplacements forcés et répétés. Les déclarations choc du président Trump et de l'extrême droite israélienne, comme celles des chancelleries occidentales préférant le registre humanitaire, n'énoncent aucune réponse acceptable. Ne pas céder à la sidération ni au défaitisme, c'est au contraire le moment de promouvoir les conditions d'une paix juste et durable, qui mettent en avant les droits des réfugiés et déplacés internes. Il est une fois de plus nécessaire de rappeler aux États membres de l'ONU, à commencer par la France, leurs obligations à leur égard.

« volontaire » vers l'Égypte et la Jordanie. Dans l'immédiat, les décideurs israéliens et étasuniens, qu'ils soient politiciens ou militaires, allient cynisme et pragmatisme pour imposer à l'Unrwa l'interdiction d'opérer dans le Territoire palestinien occupé.

Si la déportation massive ne peut se concrétiser, des alternatives sont envisagées : le maintien, sous étroite surveillance, des réfugiés et déplacés internes dans le sud de la bande de Gaza⁵. Autre option : la gestion du territoire et des habitants confiée à une Autorité palestinienne de technocrates, les réfugiés perdant ainsi leur statut de réfugiés et les droits qui s'y rattachent.

L'« après Gaza » est aussi pensé par des acteurs économiques et financiers, et par certains États occidentaux et arabes engagés dans la normalisation avec Israël qui s'érigent en négociateurs pour imposer leurs solutions⁶, faisant pression sur les pays d'accueil (Jordanie, Liban) et limitrophes. Sans jamais consulter les intéressés.

La situation particulièrement critique des réfugiés et déplacés remet à l'agenda de nombreuses questions, mais les réponses doivent être trouvées dans le cadre du droit international, et pas seulement du droit humanitaire.

Où les Palestiniens réfugiés devraient-ils s'installer ? Ont-ils droit à réparation, à compensation pour leurs

biens perdus ? Ces questions renvoient à l'application du droit au retour pour ces 1,4 millions de Palestiniens et leurs descendants, venus se réfugier au sud de la Palestine en 1948 et aux 913 000 autres réfugiés en Cisjordanie. Un droit inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, dans la résolution 194(III) du 11 décembre 1948 de l'Assemblée générale de l'ONU qu'Israël nie en multipliant les faits accomplis, de sorte que l'ONU et ses États membres renoncent à le faire appliquer.

Un droit à retourner dans ses foyers pour les réfugiés de 1967, également reconnu par la résolution du Conseil de Sécurité n°237 du 14 juin 1967 et affirmé avec force dans la résolution de l'AGNU du 18 septembre 2024⁷ portant sur l'illicéité de l'occupation israélienne dans le Territoire palestinien occupé : « Israël doit permettre à tous les Palestiniens déplacés pendant l'occupation de retourner dans leur lieu de résidence habituelle. » À ce titre, les Palestiniens gazaouis déplacés de force vers la Jordanie devraient être rapatriés chez eux d'ici septembre 2025 !

QUI PROTÈGE LES PALESTINIENS RÉFUGIÉS ET DÉPLACÉS ?

Tant qu'une solution juste n'est pas trouvée (dans le cadre des résolutions citées ci-dessus), les Palestiniens réfugiés sont placés sous la protection et l'assistance de l'Unrwa (lorsqu'ils résident dans l'un des champs d'action de cette agence onusienne spécifique : Liban, Syrie, Jordanie, Cisjordanie et bande de Gaza), ou



1. *Orient XXI*, « L'extermination des habitants de Jabaliya ». <https://miniurl.be/r-61fr>
2. Israel's forced displacement of Palestinians in Gaza, HWR 2024. <https://miniurl.be/r-61fc>
3. B'Tselem. <https://miniurl.be/r-61fs>
4. OCHA. <https://miniurl.be/r-61ft>
5. *The Guardian*. <https://miniurl.be/r-61fu>
6. Libanews. <https://miniurl.be/r-61fv>
7. A/RES/ES-10/24.

de l'UNHCR s'ils résident dans un pays tiers. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, l'Autorité palestinienne ou tout autre administration palestinienne n'a aucun mandat pour se substituer à l'Unrwa dans ses missions.

Les Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza déplacés de force ont le droit de demander et de recevoir une protection et une aide humanitaire, en vertu des Principes directeurs relatifs aux personnes déplacées dans leur propre pays⁸. Selon ces principes validés par l'ONU, en vertu de la souveraineté des États, c'est aux autorités des États dans lesquels se trouvent les personnes déplacées qu'il incombe en premier lieu d'aider et de les protéger. Le rôle de la communauté internationale est complémentaire, ce qui est le cas du territoire palestinien occupé puisqu'on ne peut escompter la protection de la puissance occupante.

LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION. Comment les réfugiés vont-ils faire valoir leurs droits alors que le peuple palestinien est plus que jamais fragmenté, violenté et déshumanisé ? Comment pourront-ils décider de leur avenir, personnel et collectif ? Autrement dit, comment peut advenir le processus d'autodétermination, ce temps où les réfugiés et déplacés internes auront le droit de débattre, d'imaginer, de décider de leur État avec les autres Palestiniens, où qu'ils vivent et quels que soient leurs statuts aujourd'hui ?

L'exercice du droit à l'autodétermination du peuple palestinien en son entier (citoyens d'Israël, réfugiés et exilés, habitants du Territoire occupé) doit être le préalable posé avant toute élaboration de configuration étatique, territoriale. Le peuple palestinien, en son entier, doit pouvoir choisir ses représentants dans les instances internationales.

Peuvent-ils seulement compter sur les instances internationales et les États membres de l'ONU pour faire valoir leurs droits ? La Cour internationale de justice a rendu un avis consultatif le 19 juillet 2024 concluant que la présence continue d'Israël dans le territoire occupé était illicite. Une évidence qui devient un fait de droit édicté par la plus haute instance judiciaire internationale⁹. L'AGNU a adopté le 18 septembre 2024 une résolution qui confirme les conclusions de la CIJ¹⁰.

Ces deux instances ont insisté sur des éléments de droit qui doivent être impérativement respectés par la puissance occupante : le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, et l'obligation de réparation pour les dommages, les pertes ou le préjudice causés à toute personne physique et morale concernée et au peuple palestinien par les faits internationalement illicites commis par Israël dans le Territoire palestinien occupé.

Certes, l'impact de ces affirmations reste limité dès lors qu'elles ne concernent que le périmètre du territoire occupé en 1967, laissant ainsi de côté la question du droit à l'autodétermination, du droit au retour et à compensation-restitution des biens pour les réfugiés de 1948. Comme le soulignent Al Haq, Al Mezan et le PCHR dans un communiqué commun le 20 juillet 2024¹¹ : « Nous notons que la nature de la question posée à la Cour était limitée temporellement à l'occupation depuis 1967, et en tant que telle ne limite en rien le droit au retour des réfugiés palestiniens depuis 1948, mais constitue plutôt une étape importante vers la réalisation des droits collectifs inaliénables du peuple palestinien ».

FAIRE ADVENIR L'APPLICATION DES DROITS. La CIJ « considère que les accords d'Oslo ne sauraient être interprétés comme limitant d'une quelconque manière les obligations incombant à Israël au regard des règles de droit international pertinentes applicables dans le Territoire palestinien occupé »¹² et l'AGNU « réaffirme que l'Organisation des Nations unies est investie d'une responsabilité permanente en ce qui concerne la question de Palestine jusqu'à ce que celle-ci soit réglée sous tous ses aspects ».

Une mise au point indispensable que la juriste Monique Chemillier-Genedreau avait clairement exprimé lors de

son exposé devant la CIJ¹³ : « [...] Les Nations unies sont en charge du maintien de la paix. Elles ont été investies du dossier de la décolonisation de la Palestine par l'échec du mandat confié au Royaume-Uni. Elles sont la seule autorité à même de résoudre sur des bases conformes au droit la situation créée par cet échec depuis des décennies. Et s'il faudra bien que la paix découle d'un accord entre les parties, celui-ci devra être conclu sous les auspices des Nations unies, garantes du respect du droit, et non sous le parrainage arbitraire d'États tiers manquant d'objectivité. »

Les États participants à la conférence internationale sur « un règlement pacifique de la question de Palestine »¹⁴ auront-ils le courage d'imposer, comme préalable à tout règlement, une solution juste pour les neuf millions de réfugiés palestiniens et leurs descendants, ceux de 1948 et de 1967, où qu'ils vivent aujourd'hui dans le monde, et pour tous les déplacés internes ?

Droit au retour, droit à réparation, droit à la protection internationale, droit à l'auto-détermination, tous ces droits ne pourront être piétinés plus longtemps. Ils ne sauraient être remplacés par des sordides arrangements à coup de dollars, au mépris des Palestiniens..

Odile KADOURA

8. ONU. <https://miniurl.be/r-61fy>

9. CIJ. Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, 19 juillet 1924.

10. A/RES/ES-10/24

11. Al Haq, « Décision historique de la CIJ ». (en anglais) : <https://miniurl.be/r-61fz>

12. Avis de la CIJ, Paragraphe 102.

13. Dans le cadre de l'Avis de la CIJ. Au nom de l'organisation de coopération islamique, audience publique du 26 février 2024. « Des violations massives du droit international ne peuvent pas être un objet de négociations. »

14. Résolution AGNU A/79/L.23.

Abri fait de boîtes de conserve dans un camp de réfugiés à Deir Al Balah, accueillant des déplacés de la ville de Gaza. Sur la porte en bois, on peut lire en arabe : « Notre retour est inévitable, et la tente est une illusion. » (Photo Osama Kahlout, 2024)

